Fédération des cégeps

AVIS DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION FÉDÉRALE EN MATIÈRE DE SCIENCES, DE TECHNOLOGIE ET D'INNOVATION

Transmis à l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC)

27 janvier 2014

L'ACCC consulte les collèges du Canada pour avoir leur avis dans le cadre de la consultation fédérale en matière de sciences, de technologie et d'innovation au moyen d'un document de consultation : *Un moment à saisir pour le Canada : Aller de l'avant dans le domaine des sciences, des technologies et de l'innovation*[1].

La Fédération des cégeps est le porte-parole officiel du réseau collégial public québécois qui compte plus de 48 cégeps répartis sur l'ensemble de la province. Les cégeps québécois dispensent des programmes de formation au secteur régulier et à la formation continue. Le secteur régulier offre des programmes préuniversitaires et techniques. Dans ce dernier cas, le diplôme obtenu donne un accès direct au marché du travail.

Le réseau collégial compte également 46 centres de transfert de technologie (CCTT) rattachés à un ou plusieurs collèges et voués au développement de l'innovation technologique et sociale. Chaque CCTT a un domaine spécifique d'activités, habituellement en lien avec un programme d'études techniques du cégep auquel il est rattaché. Le Réseau Trans-tech, qui regroupe l'ensemble des CCTT du Québec, soumet également un avis dans le cadre de la présente consultation. La Fédération des cégeps souscrit entièrement à son argumentaire et le présent avis porte plus spécifiquement sur les activités de recherche menées dans les collèges.

En tant qu'établissements d'enseignement supérieur, les cégeps mènent des activités de recherche depuis leur création, soit au milieu des années soixante. Avec une productivité scientifique répondant aux standards d'excellence et des chercheurs dont le rendement se compare à celui des chercheurs universitaires, les collèges fournissent, de l'avis même de la *Politique québécoise de la science et de l'innovation*, « un apport précieux à l'effort de recherche du Québec[2] ». Les enseignants de toutes les disciplines collégiales effectuent des activités de recherche de façon autonome ou selon différents types de collaboration.

Plusieurs dizaines de centres de recherche collégiale évoluent en dehors du réseau des CCTT et les chercheurs des cégeps réalisent des activités de recherche au sein des deux types de centres. Parmi la très grande variété de types de projets menés dans les cégeps et leurs centres de recherche, citons notamment : la modélisation de la pollution lumineuse (GRAPHYCS)[3], un référentiel québécois en design durable dans le secteur du meuble (CEFdi)[4], la structure d'agencement de la nanocellulose (ICI)[5], un prototype d'unité mobile écoénergétique pour la diffusion et la captation télévisuelles (CRDIC)[6], etc.

La vaste contribution des activités de recherche menées dans les cégeps reflète l'étendue des disciplines couvertes par les 138 programmes d'études menant à un diplôme d'études collégiales (DEC).

---

[1] http://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/fra/h_07416.html

[2] Gouvernement du Québec, *Savoir changer le monde*, Politique québécoise de la science et de la technologie, Québec, 2001, p.71.

[3] http://cegepsherbrooke.qc.ca/~aubema/index.php/Prof/Page

[4] http://www.cefdi.ca/actualites/babillard-nouvelles

[5] http://www.i-ci.ca

[6] www.crdic.qc.ca

Aussi, les collaborations entre les niveaux collégial et universitaire se développent graduellement. Mais le niveau d'activité de la recherche collégiale est en lien direct avec son niveau de financement et donc de l'accessibilité des chercheurs collégiaux aux fonds subventionnaires. Le soutien gouvernemental accordé aux chercheurs des collèges a fluctué de façon importante au fil du temps et les activités de recherche et les publications scientifiques ont suivi la tendance[7].

A. Quelles mesures pourraient être prises par le gouvernement ou d'autres parties, pour améliorer la mobilisation des connaissances et de la technologie des universités, des collèges, des écoles polytechniques et des laboratoires gouvernementaux vers le secteur privé?

L'avis présenté par le Réseau Trans-tech dans le cadre de la présente consultation souligne bien « l'importance d'encourager le développement d'une culture de l'innovation dans les entreprises canadiennes, notamment par l'embauche de personnel technique hautement qualifié [8] ». Or, les collèges et leur (s) CCTT détiennent un potentiel de collaboration important avec les entreprises dont les équipes professorales pourraient tirer davantage parti. Déjà, les programmes d'études techniques des cégeps sollicitent des places de stage au sein des entreprises de leur région. Des collaborations existent dans le cadre de projets en lien avec des épreuves synthèses de fin d'études. Ce maillage cégep-entreprise s'avère fort pertinent à plusieurs égards. Notamment, il favorise la mise à jour soutenue des contenus et des compétences ciblées dans les programmes d'études tout en stimulant l'entreprise hôte à examiner ses pratiques et à innover. Les stages donnent aussi aux entreprises un accès privilégié aux futurs diplômés. Cependant, les entreprises disposent de peu de financement pour mettre en place les mesures nécessaires à l'accueil de stagiaires qui mobilisent temps et ressources.

Afin d'augmenter la collaboration entre les cégeps et les entreprises et favoriser la mobilisation des connaissances et de la technologie des collèges, la Fédération des cégeps recommande de soutenir financièrement les entreprises québécoises afin qu'elles accueillent un plus grand nombre de stagiaires du collégial, que ce soit au moyen d'un fonds dédié à l'accueil de stagiaires ou de bourses pour ces étudiants.

B. Comment le Canada peut-il continuer à former, à attirer et à conserver les chercheurs les plus talentueux au monde dans nos entreprises, nos institutions de recherche, nos collèges, nos écoles polytechniques et nos universités?

Le dynamisme de la recherche effectuée dans les cégeps passe par une reconnaissance non équivoque de la capacité des collèges à mener des recherches de façon autonome. Les enseignants des cégeps devraient pouvoir compter sur le même accès aux fonds subventionnaires fédéraux que les chercheurs des universités.

---

[7] LAPOSTOLLE, Lynn et Sébastien PICHÉ, *Conjuguer enseignement et recherche à l'ordre collégial*, Formation et profession, avril 2010, p. 31-36.

[8] http://reseautranstech.qc.ca/info/wp-content/uploads/2012/01/R%C3%A9seau-Trans-tech-Consultation-Industrie-Canada-2014-01-2.pdf

À cet effet, les programmes subventionnaires devraient ajuster leurs critères d'admissibilité à la réalité des chercheurs du réseau collégial. En outre, ces derniers devraient participer aux instances décisionnelles des conseils de recherche, notamment à leur conseil d'administration. Ils devraient également être présents sur les comités de pairs appelés à sélectionner les projets. Une reconnaissance à part entière des chercheurs actifs dans le réseau collégial favoriserait une synergie avec leurs pairs du réseau universitaire, en suscitant des collaborations pour lesquelles les chercheurs des deux ordres d'enseignement pourraient être codemandeurs aux fonds subventionnaires et ce, sans égard à leur affiliation.

Le gouvernement, les collèges, les entreprises et la société en général ont tout avantage à favoriser les activités de recherche au sein des collèges. « Ces activités font progresser les connaissances dans des domaines variés et leurs effets sont multiples : elles sont sources de perfectionnement pour les chercheurs, elles enrichissent le savoir du personnel enseignant et celui des étudiants, elles stimulent l'intérêt des jeunes pour les carrières scientifiques, elles mettent les collèges en liaison avec les universités d'ici et d'ailleurs, et elles contribuent à leur rayonnement dans la communauté[9] ».

C. L'ensemble des programmes du gouvernement du Canada sont-ils conçus de façon appropriée afin d'appuyer de la meilleure façon l'excellence en recherche?

Lors de la récente consultation du gouvernement canadien concernant le Programme des coûts indirects (PCI), nous avons exprimé notre point de vue concernant le sous-financement collégial en matière de frais indirects[10]. Actuellement, c'est par le programme Innovation Collèges et Communauté (ICC) géré par le CRSNG que les cégeps ont accès à des subventions pour des projets en partenariat avec l'industrie. Comme ce programme est exclu du PCI, les collèges n'ont pas accès à la totalité du financement pour les frais indirects de la recherche dans le cadre des subventions obtenues du CRSNG. Cette situation est désavantageuse pour les collèges et pour l'industrie. En l'occurrence, nous demandons que le programme ICC devienne admissible au PCI, ce qui permettrait de tirer parti de façon optimale de la totalité de l'investissement fédéral dédié aux projets effectués en partenariat avec les entreprises. Nous avons également souligné que la méthode de calcul actuelle de la subvention du PCI avec les taux variant selon les différentes tranches de subvention permet aux organismes postsecondaires recevant moins de financement des organismes subventionnaires fédéraux, comme les cégeps, de bien soutenir leurs programmes de recherche et de renforcer leur capacité de recherche.

---

[9] Fédération des cégeps, *Le cégep, une force d'avenir pour le Québec*, Plan de développement du réseau collégial public, février 2003, p. 23.

[10] Réseau Trans-tech et Fédération des cégeps, *Avis du Réseau Trans-tech et de la Fédération des cégeps dans le cadre de la consultation sur le programme des coûts indirects (PCI),* 12 septembre 2013.